

Séance publique du 21 janvier 2008

Délibération n° 2008-4734

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Constitution d'un réseau de surveillance des eaux souterraines et d'une modélisation hydrodynamique pour la lutte contre les inondations de l'agglomération lyonnaise - Avenant à la convention avec le BRGM**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-1563 en date du 24 novembre 2003, le conseil de Communauté a approuvé la constitution d'un réseau de trente piézomètres devant aider à améliorer la connaissance du risque inondation lors des variations du niveau de la nappe, notamment lors des crues du Rhône et de la Saône.

L'implantation de ce réseau a subi quelques retards, dus aux délais d'obtention des autorisations et de réalisation des forages.

Le manque de chroniques de mesures n'a pas permis un calage du modèle hydrodynamique avec une précision suffisante.

Il reste, aujourd'hui, à exécuter les travaux suivants :

- le suivi du réseau piézométrique durant une période de six mois, dans l'attente de la mise en place d'un réseau pérenne,
- le calage du modèle hydrodynamique avec les chroniques nouvelles,
- l'assistance technique de la Communauté urbaine comprenant tout particulièrement :
 - . la réalisation de simulations sur la base de trois scénarii,
 - . la formation de base aux outils.

La convention 2004-2007 conclue avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), qui arrivait à expiration le 31 décembre 2007, doit être prolongée de six mois jusqu'au 30 juin 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention signée avec le BRGM en vue de la constitution d'un réseau de surveillance des eaux souterraines et d'une modélisation hydrodynamique pour la lutte contre les inondations de l'agglomération lyonnaise pour sa prolongation jusqu'au 30 juin 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,